

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 02570
Numéro SIREN : 498 905 314
Nom ou dénomination : FERRAND DISTRIB

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2020 sous le numéro de dépôt 10132

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/10132

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : FERRAND DISTRIB

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 498 905 314

N° gestion : 2007 B 02570



FERRAND DISTRIB
S.A.S au capital de 37.000 €
Siège social : ERAGNY SUR OISE (Val d'Oise)
Centre Commercial Art de Vivre

498 905 314 RCS PONTOISE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2020

EXTRAIT

L'an deux mille vingt,

Le trente mars à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis au siège de la société, sur convocation faite par le Président dès le 5 mars 2020 par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Alain FERRAND, Président.**

La société AMPEREX, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 5 mars 2020, est absente excusée.

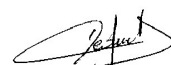
La feuille de présence certifiée exacte par le Président et permet de constater que TROIS (3) associés présents ou représentés possèdent TROIS MILLE SEPT CENTS (3.700) actions ayant droit de vote, soit la totalité des titres composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés absents et représentés,
- les copies des convocations adressées aux associés,
- la copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire de l'exercice écoulé,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et celui spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée.





Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

copie conforme à l'original,
le Président

Le Président
Alain FERRAND

